



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



ACADEMIE DE CAEN

Rentrée scolaire 2011

Complément technique à la circulaire rectoriale

SOMMAIRE

Calendrier et généralités	2 à 8
La préparation de l'affectation	8 à 14
Le traitement de l'affectation	15 à 16
Annexes	16 à 32
Fiche d'aide à la saisie et consignes	
CAP à modalités pédagogiques adaptées par département	
CAP : coefficients et compétences	
BAC PRO : coefficients et compétences	
Second cycle long : formations contingentées ou régulées, coefficients et compétences	

La procédure globale d'affectation post 3^{ème} pour cette année n'a pas subi de changement majeur par rapport à 2010, deux décisions importantes ont cependant été prises :

□ La mise en place d'une pré affectation en section européenne qui permettra de traiter en deux temps l'accès en section européenne et le choix du second enseignement d'exploration.

□ La saisie des vœux pour les établissements privés sous contrat d'association avec le Ministère de l'Education Nationale et la gestion qui en découle (saisie de vœux précis—une formation dans un établissement privé d'accueil- par les établissements d'origine publics et privés, saisie avant la commission départementale d'affectation du classement des vœux des candidats par les établissements privés).

Cette gestion permettra d'éviter les doubles affectations public - privé et libérera des places lors du traitement. Il y aura donc plus d'élèves affectés en voie professionnelle et la gestion des flux et des inscriptions devrait être optimisée.

Par contre cela diminuera d'autant l'appel aux listes supplémentaires (ceux liés à la double affectation public privé qui générait des désistements).

Les éléments techniques qui vous sont livrés dans ce complément à la circulaire abordent également des dispositions particulières à chaque département.

Ils donnent avant tout le maximum d'information pour permettre une affectation cohérente et transparente.

Les services compétents des inspections académiques et du rectorat resteront néanmoins à votre écoute pour répondre à vos demandes d'assistance et à vos questions.

CALENDRIER

Calendrier des opérations d'affectation Post 3ème

Juin 2011

Dates	Opérations
Lundi 23 mai	<ul style="list-style-type: none"> - ouverture de la saisie en établissement - Date limite de retour des avis aux établissements d'origine pour les sections à dispositions particulières - Date limite d'envoi des dossiers pour les commissions médico-sociales départementales - Date limite d'envoi des dossiers (pôles d'insertion, parcours individualisés...)
Mardi 7 juin	- Date limite de saisie pour la pré-affectation en 2 ^{nde} européenne
Jeudi 9 juin	- Résultats de la pré-affectation en 2 ^{nde} européenne
Du mardi 14 juin au jeudi 16 juin	<ul style="list-style-type: none"> - Conseils de classe de troisième - Conseils de classe de seconde
Vendredi 17 juin	<ul style="list-style-type: none"> - Date limite de saisie des vœux définitifs validés par le conseil de classe et le chef d'établissement - Date limite de saisie par les établissements extérieurs à l'académie - Date limite de saisie des fiches de candidatures hors établissements dans les I.A.
Mardi 21 juin	- commissions d'appel seconde
Mercredi 22 juin	- Saisie par les établissements privés (Education Nationale) des propositions d'admission
Mercredi 22 juin	- commissions d'appel troisième
Vendredi 24 juin	- mise à jour des décisions après appel par les IA
Mardi 28 juin	- Commissions départementales d'affectation
Mercredi 29 juin	<ul style="list-style-type: none"> - Edition et envoi des avis d'affectation par les établissements d'accueil aux élèves admis - Edition et envoi des avis de situation aux élèves non admis par les établissements d'origine - Communication des places vacantes
Du jeudi 30 juin au vendredi 8 juillet	- Inscription des élèves admis en liste principale
	Second tour d'affectation
Du lundi 29 août au jeudi 1 ^{er} septembre	- Elaboration et communication de l'offre pour le second tour post 3 ^{ème}
Du lundi 5 sept. au mercredi 7 sept.	- Saisie des candidatures par les établissements d'origine
Jeudi 8 septembre	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des places pour le second tour post 3^{ème} - Traitement de l'affectation 2nd tour post 3^{ème}
Vendredi 9 sept.	<ul style="list-style-type: none"> - Commission d'affectation post 3^{ème} - Edition des avis d'affectation – Contacts téléphoniques

I – L'affectation

I-1 Publics concernés

- Elèves de :
 - Troisième
 - Troisième SEGPA
 - Troisième de l'enseignement agricole
 - 2^{nde} générale et technologique (pour un redoublement, une réorientation),
 - 2^{nde} professionnelle (pour un redoublement, une réorientation)
 - 1^{ère} année de CAP ou de CAPA (pour un redoublement, une réorientation)
 - Elèves des pôles d'insertion

A ce public scolaire s'ajoutent les dossiers de récurrence qui concernent ce niveau d'affectation.

Tous les élèves de 2^{nde} générale et technologique, les élèves de 2^{nde} professionnelle ou de 1^{ère} année de CAP qui souhaitent ou doivent redoubler, avec ou sans changement de section ou d'établissement, doivent faire des vœux à saisir par l'établissement d'origine.

I-2 Classes et établissements d'accueil

- Classes de :
 - 2^{nde} générale et technologique ou spécifique
 - 2^{nde} professionnelle.
 - 1^{ère} année de CAP ou CAPA
- dans les lycées publics et privés du Ministère de l'éducation nationale
- dans les lycées publics du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.
- dans le lycée public du Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

I-3 Traitement informatisé

Le traitement informatisé suppose que tous les vœux des candidats soient saisis dans une base académique d'affectation : chaque établissement répertorié dans l'annuaire national des établissements est responsable de la saisie (établissements publics et privés de l'éducation nationale, de l'enseignement agricole, des établissements maritimes ...)

L'accès au logiciel de saisie des vœux se fait à partir du site de l'académie de Caen

<http://www.ac-caen.fr/>

Etablissements publics de l'académie

Sélectionner « applications de gestion »
Cliquer ensuite sur « ARENB »

Etablissements privés sous contrat de l'académie

Se connecter sur le portail réservé à l'enseignement privé (clé d'accès branchée)
Cliquer ensuite sur « ARENB »

Autres établissements de l'académie et établissements hors académie
Demander le mot de passe à partir du mardi 25 mai par mail à l'adresse
suivante: saiopost3@ac-caen.fr en indiquant N°RNE et adresse mail
Sélectionner « applications de gestion »
Cliquer ensuite sur « Affectations »

Pour les candidats au retour en formation initiale (éducation récurrente), le dossier est élaboré par le candidat avec l'appui du centre d'information et d'orientation qui assure ensuite la saisie.

Pour les autres situations, la saisie de la candidature et des vœux peut être faite à l'inspection académique correspondant au département d'accueil du premier vœu.

I.A. du Calvados 2, place de l'Europe BP 36 14208 Hérouville Saint-Clair Cedex
DOSS3 02 31 45 95 69 ia14-doss@ac-caen.fr

I.A. de la Manche 12, rue de la Chancellerie B.P. 442 50002 Saint-Lô Cedex
DOSS4 02.33.06.92.14 ia50-doss40@ac-caen.fr

I.A. de l'Orne Cité administrative 52 place Bonet 61013 Alençon Cedex
DOSS3 02.33.32.50.12 ia61-doss3@ac-caen.fr

Pour saisir des vœux pour **des formations extérieures à l'académie**, il faut **se connecter** sur le **site des académies concernées**, suivre la procédure indiquée en respectant le calendrier.

Dans l'Académie de CAEN, l'application AFFELNET permet de traiter différentes situations:

□ Dans l'enseignement public

- **les vœux des élèves pour la voie professionnelle à recrutement contingenté ;**
- **les vœux des élèves selon le principe de sectorisation pour l'admission en 2^{nde} générale et technologique et le traitement des demandes de dérogation ;**
- **Les vœux des élèves pour l'admission en 2^{nde} générale et technologique à recrutement contingenté, en 2^{nde} spécifique ;**
- **Le traitement des vœux des élèves candidats à une section européenne ;**
- **Le traitement des vœux des élèves candidats à un enseignement d'exploration « régulé ».**

La notion de **régulation** permet d'affecter les élèves dans un lycée pour suivre un enseignement d'exploration sans préjuger de l'orientation de cet élève en fin de 2^{nde} générale et technologique.

Les arrêtés du 27 janvier 2010 (voie générale) et du 27 mai 2010 (voie technologique), relatifs à la réforme du lycée, disposent, respectivement en leurs articles 10 et 2, que l'accès à une classe de première du baccalauréat général et technologique ne peut en aucun cas être soumis à la condition d'avoir suivi un enseignement d'exploration particulier en classe de seconde.

□ Dans l'enseignement privé sous contrat d'association avec l'éducation nationale.

- **les vœux des élèves pour la voie professionnelle ;**
- **les vœux des élèves pour l'admission en 2^{nde} générale et technologique, en 2^{nde} spécifique.**

L'élève souhaitant une affectation dans l'enseignement privé doit impérativement prendre contact avec l'établissement visé. Ensuite la saisie des vœux doit être faite dans l'établissement d'origine au vu de la demande des familles.

L'établissement privé en tant qu'établissement d'accueil aura à saisir le classement de tous les candidats avant le traitement AFFELNET et la commission départementale d'affectation

Pour l'enseignement public

Éléments constitutifs du barème

- **Lien formation d'origine et formation d'accueil**

Priorité aux élèves issus de 3^{ème} SEGPA puis aux élèves de 3^{ème} avec module de découverte professionnelle 6 heures (DP6h) et de 3^{ème} en grande difficulté ou engagés dans un parcours individualisé pour les CAP dont la liste se trouve en annexe.

Traitement égalitaire des demandes des élèves de 3^{ème} et de 2^{nde} générale et technologique pour la seconde professionnelle et pour les autres CAP.

Les élèves de 3^{ème} avec module de découverte professionnelle 6 heures (DP6h) bénéficient à travers de leur notation d'une priorité relative pour la voie professionnelle.

- **Notes pondérées selon la formation d'accueil ou l'enseignement d'exploration régulé**

Les notes et les coefficients retenus pour toutes les formations à recrutement contingenté portent sur un total théorique de 400 points. Ces notes et coefficients ont été retenus sur proposition des IEN et IA-IPR.

Les notes et les coefficients retenus pour les élèves candidats à un enseignement d'exploration régulé portent sur un total théorique de 400 points, sont identiques pour tous les enseignements d'exploration régulés (« Arts visuels », « Arts du son », « Arts du spectacle », « Patrimoines », « Santé et social », « Sciences et laboratoire », « Biotechnologies ») et se rapprochent au plus près du poids des matières tel qu'il est défini pour le diplôme national du brevet

Pour l'enseignement d'exploration LV3 (3 heures), une affectation contingentée est également mise en place tenant compte de la réussite en LV1 et en LV2 au collège.

- **Compétences retenues selon la formation d'accueil**

4 compétences parmi 10 évaluées sont retenues par formation demandée (**Annexes III, IV, V**) selon la grille suivante :

Insuffisamment maîtrisée	Assez bien maîtrisée	Bien maîtrisée	Très bien maîtrisée
5	10	15	20

COMPETENCES	
C1	Respect des consignes dans le travail
C2	Qualités de raisonnement
C3	Qualités de réalisation (soin, rigueur, précision, méthode dans l'exécution)
C4	Capacité d'attention et de concentration
C5	Capacité d'expression
C6	Créativité, sens artistique et esthétique
C7	Autonomie et initiative dans le travail
C8	Travail en équipe
C9	Qualités physiques (endurance, souplesse, agilité, sens de l'équilibre)
C10	Capacité à extraire et à exploiter des informations (ex utilisation des nouvelles technologies, etc.)

- **Avis du conseil de classe**

L'avis du conseil de classe propre à chacun des vœux pour les sections à recrutement contingenté ou régulé vise à tenir compte le mieux possible de la pertinence du choix et des motivations d'un jeune pour chacun de ses vœux. Il prendra en compte, le cas échéant, l'avis formulé par l'établissement d'accueil.

L'avis du conseil de classe pourra s'exprimer en 4 niveaux de points contribuant au calcul du barème pour chacun des vœux.

A - Très favorable 30 points	Formation particulièrement adaptée, poursuite d'études envisagée, projet de formation élaboré, cohérent et sérieux.
B - Favorable 20 points	Formation adaptée au profil du jeune, poursuite d'études possible, projet de formation sérieux à conforter.
C - Sans opposition 10 points	Formation moyennement adaptée, projet de formation à confirmer.
D - Réserve 0 point	Formation peu adaptée au profil du jeune, sans projet de formation affirmé.

- **Déroulement de la procédure**

Le déroulement de la procédure préparatoire en établissement demande à chacun des acteurs **la plus grande rigueur** pour garantir le bon fonctionnement d'ensemble et assurer l'équité de traitement des candidatures.

Pour faciliter le travail de saisie, vous trouverez en **Annexe I** les consignes avec le modèle de la **fiche d'aide à la saisie**.

Cette fiche d'aide à la saisie est remplie par l'établissement à partir de la fiche de recueil des vœux et comporte uniquement les vœux de la famille, avec éventuellement les motifs de dérogation(s), validés par le conseil de classe et le chef d'établissement (avant appel, le cas échéant).

Le chef d'établissement peut éditer un compte rendu individuel de saisie ainsi qu'un état collectif à fin de contrôles.

Le chef d'établissement devra sous AFFELNET saisir la décision d'orientation selon les 3 voies d'orientation, 2nde générale et technologique, 2nde professionnelle, 1^{ère} année de CAP ou le redoublement

A l'issue des commissions d'appel le 23 juin avant midi, le chef d'établissement procédera sous AFFELNET aux modifications éventuelles de la décision d'orientation au vu de la décision de la commission d'appel et le cas échéant des vœux selon la demande écrite de la famille.

- **La pré-affectation en section européenne LV1 et LV2**

- **Procédure**

L'affectation des élèves en section européenne se fera en 2 étapes :

1^{ère} étape : les collègues feront remplir une fiche de vœux spécifique aux responsables légaux des candidats à l'entrée en section européenne. **La saisie de ces vœux sera à faire au plus tard le mardi 7 juin.**

La pré affectation en section européenne se fera le **jeudi 9 juin** avec information des établissements d'origine (liste pour les établissements et résultat individuel à destination des parents)

2nde étape : Les responsables légaux du candidat indiquent sur la fiche de vœux habituelle le ou les vœux avec l'enseignement d'exploration souhaité dans **le lycée correspondant à la pré affectation**. Le dernier vœu sera obligatoirement un vœu non régulé.

Ces vœux viendront remplacer les vœux de section européenne qui ne devront plus apparaître avant la fermeture de la saisie des vœux prévue le vendredi 17 juin et donc pour la commission d'affectation du 28 juin. Des contrôles sont d'ailleurs prévus à cet effet.

➤ Critères

La pré-affectation en section européenne LV1, jusqu'à avoir atteint la capacité d'accueil arrêtée par l'Inspecteur d'Académie sur proposition du proviseur du lycée concerné, sera prononcée selon les priorités et principes suivants :

Avoir atteint le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues dans au moins 4 activités langagières sur 5.

- Groupe 1 : élèves de 3^{ème} en section européenne du secteur de recrutement du lycée
- Groupe 2 : élèves de 3^{ème} en section européenne hors secteur de recrutement du lycée
- Groupe 3 : élèves de 3^{ème} du secteur de recrutement du lycée
- Groupe 4 : élèves de 3^{ème} hors secteur de recrutement du lycée

A l'intérieur de chaque groupe, un classement sera opéré prenant en compte

- le nombre de compétences du B1 validées (5 - 4 - 3)
- un avis de l'équipe pédagogique du collège (Très positif ou positif) – L'avis « Très positif » signifiant qu'en plus d'un niveau de compétences en langue avéré, l'élève fait preuve de capacités de communication, de relation et d'intérêt pour les différentes cultures et civilisations.
- le niveau scolaire (ensemble des notes de 3^{ème})

(Ces 2 dernières règles permettent d'une part à l'établissement d'origine d'émettre un avis sur la candidature de l'élève et d'autre part d'éviter tout litige concernant l'affectation ou la non affectation d'un élève en départageant d'éventuels ex æquo. Le poids des notes dans le barème global d'affectation sera faible mais suffisant pour classer les candidats à l'intérieur de chacun des 4 groupes. A noter que les compétences ci-dessous ne sont pas prises en compte pour la pré-affectation en section européenne)

Le même principe sera retenu pour le recrutement en section européenne LV2. L'élève devra avoir atteint pleinement et validé un niveau u CERCL dans toutes les activités langagières et avoir un niveau tendant vers B1 dans au moins 2 activités langagières orales (l'une étant obligatoirement de compréhension, l'autre d'expression orale en continu ou en interaction).

A l'intérieur de chaque groupe, un classement sera opéré prenant en compte le nombre d'activités langagières orales tendant vers B1 ou, dans une graduation nécessaire, l'ayant déjà atteint. La codification euro LV2 se fera sur 3 niveaux :

- Euro +++ équivalent à B1 – 4 activités langagières acquises
- Euro ++ équivalent à B1 – 3 activités langagières acquises
- Euro + équivalent à B1 – < 3 activités langagières acquises.

Dans AFFELNET, l'avis de l'équipe pédagogique sera à saisir dans la case Avis du Conseil de classe, le niveau de langue dans la case Avis de gestion IA à partir des fiches de vœux spécifique pour les sections européennes.

II- Préparation de l'affectation

Tout élève de 3^{ème} de collège public doit avoir au moins un vœu géré par le logiciel ou un vœu de recensement (non traité : – apprentissage, redoublement, vœu hors académie –).

Le nombre maximum de vœux est de 4.

II-1 Candidatures à l'entrée en lycée professionnel

La préparation d'un CAP, d'un Bac Pro en lycée professionnel est une des modalités de formation de la voie professionnelle à l'issue de la classe de troisième (ou de 2^{nde} GT en cas de réorientation).

II-1a Cas général

La gestion des candidatures exprimées pour la voie professionnelle fait partie de la procédure d'affectation post-3^{ème} dans laquelle chaque élève peut exprimer au maximum **4 vœux**. Les candidatures d'entrée en lycée professionnel public, en lycée maritime sont gérées par le logiciel de classement prenant en compte la classe d'origine et la section demandée, les résultats scolaires des élèves, les compétences observées, l'avis du conseil de classe.

Les établissements publics d'accueil proposent aux inspections académiques une surréservation en fonction des désistements observés les années antérieures. Elle permet d'affecter en juin plus d'élèves. Elle reporte d'autant l'appel aux listes supplémentaires pour ces sections. (le nombre d'élèves affectés en juin se trouve supérieur à la capacité d'accueil réelle et l'appel à la liste supplémentaire ne se fait qu'après résorption de la surréservation).

ELEVES CONCERNES :

Elèves issus de 3^{ème} avec ou sans module DP6h

→ Candidature possible aux différentes sections de CAP, de Bac Pro.

Elèves issus de 3^{ème} de SEGPA ou de 3^{ème} avec module DP6h.

→ Les sections de CAP dont la liste se trouve en annexe ont vocation à recruter prioritairement ces élèves. Les admissions dans les EREA interviennent sur décision d'orientation émanant des commissions départementales d'orientation vers les enseignements adaptés. Des affectations sur places vacantes peuvent être ensuite envisagées pour des jeunes pouvant tirer profit des conditions d'enseignement et d'encadrement en EREA.

Elèves qui choisissent la voie professionnelle à l'issue d'une classe de seconde générale et technologique.

→ Il est rappelé que les élèves de 2^{nde} GT ne peuvent se voir proposer une orientation vers la voie professionnelle que si les familles en font expressément la demande. Dans ce cas, pour une entrée en 2^{nde} professionnelle pour préparer un Bac Pro, ou pour une entrée en 1^{ère} année de CAP ils doivent participer à l'affectation post 3^{ème}.

En application du décret 2009-148 du 10/02/2009, l'établissement de préparation à la formation professionnelle envisagée doit être contacté pour avis. Cet avis de l'équipe pédagogique d'accueil, exprimé en 3 niveaux (Très favorable, Favorable, Sans opposition), sera ensuite transmis à l'établissement d'origine et saisi dans la case prévue à cet effet. L'avis du conseil de classe conserve parallèlement toute sa place. En conséquence 2 avis seront à saisir par l'établissement d'origine pour ces élèves issus de 2^{nde} GT.

Elèves déjà scolarisés en 1^{ère} année de CAP :

→ Etablir et saisir un dossier complet (avec notes) pour tous les élèves dont le redoublement est prévu. Seuls les élèves dont le redoublement est prévu dans la même section en CAP bénéficient **d'une priorité absolue d'affectation** dans le même établissement. Tous les autres participent au traitement ordinaire et leurs demandes doivent faire l'objet d'un avis du conseil de classe.

Elèves issus de pôle d'insertion, de parcours individualisés ou jeunes candidats au titre de l'éducation récurrente.

→ Les candidatures des élèves de CIPPA, de pôle d'insertion et des élèves ayant bénéficié d'un parcours individualisé saisies dans l'établissement font l'objet d'un traitement particulier mis en place dans chaque département.

→ Les dossiers au titre de l'éducation récurrente sont élaborés par les candidats avec l'aide des services d'orientation qui en assurent la saisie.

LISTE DES FORMATIONS ET DES SPECIALITES PAR ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL

Consulter le guide régional « Après la troisième rentrée 2011 ». Se reporter également au guide « Après la troisième SEGPA ». Documents publiés par la DR-ONISEP de Basse-Normandie.

II-1b Cas particuliers

Sections avec démarches préalables ou dispositions particulières:

- **La section préparatoire au Baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art communication graphique**

- La spécificité de la section ainsi que le nombre élevé de candidatures par rapport au nombre de places ont conduit à maintenir une démarche d'information préalable renforcée auprès du Lycée Professionnel P. Cornu à LISIEUX.

- **La section préparatoire au baccalauréat professionnel « conduite et gestion des entreprises hippiques »**

Le niveau équestre requis pour entrer en formation est le niveau galop 5/6 minimum. Les candidats devront fournir la photocopie du diplôme lors des entretiens prévus pour cette section et satisfaire aux tests de contrôle (prendre contact sans attendre auprès de l'établissement d'accueil).

- **Les formations professionnelles du lycée maritime aquacole**

Ces formations sont prises en compte dans l'affectation au barème. Il est recommandé aux élèves intéressés, de prendre contact avec l'établissement. De plus un certificat d'aptitude médicale délivré par le médecin des gens de mer sera exigé avant toute inscription.

- **CAP coiffure - CAP esthétique cosmétique**
- **CAP tapissier - tapissière d'ameublement en décor**
- **CAP tapissier – tapissière d'ameublement en siège**

Pour ces 4 formations du lycée Victor Lépine, il est recommandé, compte tenu de la spécificité des métiers concernés, de mener une démarche d'information approfondie, avec le Conseiller d'Orientation Psychologue et en lien avec le Lycée Professionnel V. Lépine.

- **Les sections préparatoires aux baccalauréats professionnels « Pilotage de systèmes de production automatisée » au lycée Doucet et « Environnement nucléaire" au lycée de Tocqueville en mixité de parcours (temps plein scolaire puis alternance) :**

Les élèves intéressés doivent prendre **obligatoirement** contact pour le 16 mai au plus tard avec le lycée concerné pour participer à une journée de présentation (information et entretiens)

- Les sections de l'enseignement agricole

Les élèves intéressés doivent **obligatoirement** prendre contact avec les lycées agricoles publics compte tenu des caractéristiques propres à ces établissements et aux spécificités des formations proposées. L'établissement d'accueil donnera un avis sur la candidature, avis qui sera pris en compte dans le barème AFFELNET. L'admission sera proposée sur un des 5 champs professionnels, le choix de la spécialité se fera en cours de formation.

<u>Seconde professionnelle correspondant au champ professionnel</u>	<u>Spécialités du Bac Pro rattachées au champ professionnel concerné</u>
<u>PRODUCTIONS ANIMALES</u>	<i>Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole / Systèmes à Dominante Elevage</i>
	<i>Conduite et Gestion de l'Elevage Canin et Félin</i>
	<i>Conduite et gestion des entreprises hippiques</i>
	<i>Production Aquacole</i>
<u>PRODUCTIONS VEGETALES AGROEQUIPEMENT</u>	<i>Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole / Systèmes à Dominante Cultures</i>
	<i>Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole / Vigne et Vin</i>
	<i>Productions Horticoles / Productions Florales et Légumières</i>
	<i>Productions Horticoles / Productions Fruitières</i>
	<i>Productions Horticoles / Pépinières</i>
	<i>Agroéquipements</i>
<u>NATURE JARDIN PAYSAGE FORET</u>	<i>Travaux Paysagers</i>
	<i>Gestion et Conduite des Chantiers Forestiers</i>
	<i>Nature</i>
<u>CONSEIL VENTE</u>	<i>Technicien Conseil Vente en Animalerie</i>
	<i>Technicien Vente et Conseil Qualité Produits Alimentaires</i>
	<i>Technicien Vente et Conseil Qualité Vins et Spiritueux</i>
	<i>Technicien Conseil Vente en Produits Horticoles et de Jardinage</i>
<u>ALIMENTATION-BIO-INDUSTRIES LABORATOIRE</u>	<i>Bio-industries de Transformation</i>
	<i>Services aux personnes et aux territoires</i>

II-2 Candidatures à l'entrée en lycée

II-2a Cas général

REGLES DE GESTION ADMINISTRATIVE DE L'AFFECTATION :

Les élèves de troisième autorisés à entrer en seconde générale et technologique doivent pour être affectés dans un lycée public en avoir fait la demande en exprimant au moins un vœu dans le cadre de la procédure d'orientation du 3ème trimestre.

Pour permettre une meilleure gestion des flux, à l'intérieur des bassins de formation, chaque lycée possède une aire de recrutement ; elle est constituée par l'addition de secteurs géographiques de recrutement de collèges publics, en nombre variable selon la capacité d'accueil du lycée considéré. Toutefois, si chaque lycée possède une aire de recrutement ayant une assise géographique basée sur le regroupement de secteurs scolaires de collèges, le lycée de secteur de chaque élève se détermine à partir

du **domicile des parents ou du responsable légal** et non à partir du collège fréquenté en classe de troisième.

Il a été choisi de positionner tous les élèves admis en seconde générale et technologique par rapport au lycée d'enseignement général dont ils relèvent et de leur attribuer le code « zone géographique » correspondant. Le fait pour un élève « d'appartenir » à une zone géographique de lycée d'enseignement général ne doit pas empêcher son affectation dans un lycée préparant les enseignements d'exploration « Sciences de l'ingénieur » et « Création et innovation technologiques » s'il en formule le vœu.

Il est indispensable que les familles soient fortement incitées à formuler pour leurs enfants au moins un vœu non contingenté, non régulé pour le lycée de secteur, qui offre toujours une variété d'enseignements d'exploration. Les familles qui confirmeront la demande pour des enseignements d'exploration ne faisant pas l'objet d'un recrutement contingenté ou régulé, d'une affectation dans un autre lycée que le lycée de secteur, devront obligatoirement **préciser sur la fiche de vœux, le motif ou les motifs de la demande de dérogation aux règles de la sectorisation.**

Aucune dérogation ne peut être accordée tant que tous les élèves du secteur de recrutement d'un lycée ne sont pas affectés : la demande de dérogation peut être soit refusée, soit mise en attente pour nouvelle étude à la fin des périodes d'inscription.

Le logiciel AFFELNET permet de traiter selon un barème national les demandes de dérogation : (1) Situation de handicap, (2) prise en charge médicale, (3) boursiers (mérite/sociaux), (4) parcours particuliers, (5) frère ou sœur dans le lycée, (6) proximité du lycée, (7) autres.

A l'inverse, malgré une estimation aussi précise que possible des effectifs à accueillir, le lycée de secteur peut se trouver en difficulté pour assurer l'accueil de tous les élèves, du fait d'un afflux de candidats. La référence au Bassin d'Education Concertée (BEC) devient alors nécessaire pour assurer l'accueil de tous les lycéens.

Pour cette raison, il peut être prudent d'**inciter** les familles à demander non seulement le lycée de secteur mais aussi un lycée de remplacement.

Calvados

Dans l'aire de recrutement commune aux deux lycées de Bayeux, une demande exprimée pour un enseignement d'exploration présent dans les deux établissements doit faire l'objet d'un vœu sur chacun des lycées de manière à permettre, en cas de nécessité, un équilibre des affectations dans la limite des capacités d'accueil prévues. Dans le cas contraire, les services de l'Inspection Académique opèreront à la saisie du second vœu de secteur.

Manche

Dans l'aire de recrutement commune aux deux lycées de Saint-Lô, une demande exprimée pour un enseignement d'exploration présent dans les deux établissements doit faire l'objet d'un vœu sur chacun des lycées de manière à permettre, en cas de nécessité, un équilibre des affectations dans la limite des capacités d'accueil prévues.

Pour les mêmes motifs et dans les mêmes conditions, les élèves de la zone géographique qui ont le choix entre les lycées de Coutances et de Carentan sont invités à formuler au moins un vœu dans chacun des deux établissements.

Orne

Au cas où le nombre de candidatures serait excédentaire pour l'un ou l'autre des lycées d'**Alençon**, l'Inspectrice d'Académie serait contrainte de prononcer l'affectation de certains élèves sur leur 2ème vœu (l'autre lycée de la ville). En absence de second vœu, l'affectation sera prononcée d'office sur le lycée offrant des places vacantes.

En conséquence, il y aura obligation, pour une seconde générale et technologique, de formuler des vœux hiérarchisés pour chacun des deux lycées.

En cas de difficulté d'accueil dans l'un ou l'autre des deux lycées, les critères suivants seront pris en compte

1. la proximité géographique du domicile
2. l'enseignement d'exploration souhaité.

Cas particulier des collèges limitrophes

- Il n'y a pas lieu de demander une dérogation pour les cas suivants : demandes d'inscription en seconde GT du lycée R. Belleau à Nogent-le-Rotrou, pour les élèves des collèges de Longny-au-Perche, de Rémalard, du Theil sur Huisne et de Bellême (sous réserve d'être externes ou demi-pensionnaires et sous réserve de ne pas demander d'enseignement d'exploration à capacité d'accueil limitée). Les établissements concernés devront communiquer à l'Inspection Académique d'Eure et Loir, pour la fin du mois de mai, la liste des élèves demandeurs avec les enseignements souhaités.
- Demandes d'inscription en seconde GT au lycée R. Garnier de La Ferté-Bernard pour les élèves du collège du Theil sur Huisne (ce collège fait partie du district du C.I.O. de La Ferté-Bernard (72)).
- Demandes d'inscription en seconde GT dans les lycées d'Alençon pour les élèves des collèges d'Ancinnes et Moulins le Carbonnel. (ces collèges font partie du district du C.I.O. d'Alençon.

II-2b Cas particuliers

DISPOSITIONS CONCERNANT LE CALVADOS :

1) Vœux concernant l'enseignement d'exploration EPS au Lycée Louis Liard à Falaise, au Lycée A. Sorel à Honfleur au lycée Charles Tellier à Condé sur Noireau.;

2) Vœux concernant le “ Collège - Lycée Expérimental ” d'Hérouville Saint clair

3) Classe de seconde préparant au Baccalauréat technique de la musique et de la danse option instrument (Lycée Malherbe à Caen)

Il est rappelé que l'admission dans cette formation nécessite des résultats validés au Conservatoire.

4) Section AbiBac du Lycée S. Allende à HEROUVILLE SAINT CLAIR

5) Section Internationale du Lycée S. Allende à HEROUVILLE SAINT CLAIR

Pour ces 5 situations particulières, les élèves candidats à l'admission doivent prendre contact avec l'établissement. Les services de l'Inspection académique valideront les résultats les propositions d'affectation des établissements pour permettre l'affectation définitive des candidats sous réserve que ceux-ci soient admis en seconde.

DISPOSITIONS CONCERNANT La MANCHE:

2) Vœux concernant la section FOOTBALL au lycée Littré à Avranches:

A l'issue de la procédure de tests et entretiens, le lycée communique à l'inspection académique la liste des élèves retenus.

II-3 Préparation des données pour la saisie

II-3a La fiche d'aide à la saisie

Au 3^{ème} trimestre, dans la phase de recueil des vœux des familles, est préparée la fiche d'aide à la saisie destinée à servir de support de saisie des vœux.

II-3b Sections à recrutement contingenté

Pour toutes les candidatures en lycée professionnel, les notes moyennes de chaque candidat obtenues dans sept matières doivent être reportées sur la fiche d'aide à la saisie (français, mathématiques, langue vivante 1, sciences physiques, technologie, arts plastiques, sciences de la vie et de la terre). Les valeurs correspondant aux 10 compétences observées sont également reportées sur la fiche d'aide à la saisie.

Pour les candidatures à l'entrée en 2^{nde} générale et technologique à recrutement contingenté ou régulé, les matières qui peuvent contribuer au calcul du barème sont au nombre de 10. Aux sept matières utilisées pour le barème d'entrée en lycée professionnel peuvent s'ajouter l'histoire-géographie et l'éducation physique et sportive et la LV 2.

Les valeurs correspondant aux 10 compétences observées sont également reportées sur la fiche d'aide à la saisie.

La liste des formations avec les coefficients appliqués aux matières retenues et les 4 compétences utilisées se trouvent en **Annexe V**.

II-3c Sections à recrutement sectorisé

L'affectation dans les classes de 2^{nde} générale et technologique selon le principe de sectorisation s'opère de façon mécanique pour le plus grand nombre d'élèves admis en 2^{nde}. La zone d'appartenance géographique à saisir pour chaque élève permet d'affecter l'élève dans le lycée de secteur. La définition d'un bonus entre la zone géographique et le lycée de secteur permet de gérer ces affectations de manière automatique.

Les zones géographiques par département font l'objet de circulaires départementales décrivant les zones de recrutement des différents lycées, zones de recrutement qui ont fait l'objet d'arrêtés pris par les Inspecteurs d'Académie en application des textes sur la sectorisation.

II-3d Nomenclature des vœux de 2 GT

Le nombre de vœux pour chacun des lycées publics est désormais réduit : pour un lycée, il peut y avoir éventuellement 1 vœu pour une formation contingentée, 1 ou plusieurs vœux pour un enseignement régulé.

Dans le cadre de la pré-affectation Il peut y avoir 1 ou plusieurs vœux pour une section européenne, les collèges font remplir une fiche de vœux spécifique aux responsables légaux des candidats et en font la saisie au plus tard pour le **7 juin**.

Les collèges font remplir aux responsables légaux des élèves pré-affectés en section européenne le **9 juin** la fiche de vœux habituelle (**Annexe I**) où ils indiqueront le ou les vœux avec l'enseignement d'exploration souhaité dans le lycée correspondant à la pré-affectation. Ce(s) vœu(x) remplaceront les vœux section européenne et devront être saisis pour le **17 juin**.

Tous les autres enseignements d'exploration sont regroupés dans un seul code vœu « générique » pour un établissement (sciences économiques et sociales, principes fondamentaux de l'économie et de la gestion, création et innovation technologiques, latin, Grec ancien, littérature et société, méthodes et pratiques scientifiques, sciences de l'ingénieur). A titre d'information pour le lycée d'accueil sera saisi pour chaque élève l'enseignement d'exploration souhaité en tant que 2nd enseignement d'exploration, le 1^{er} ne sera pas saisi dans l'application dans la mesure où tout élève doit choisir sciences économiques et sociales ou principes fondamentaux de l'économie et de la gestion,

II-4 Saisie des données préparatoires à l'affectation

A partir de la fiche d'aide à la saisie, les données nécessaires au traitement des vœux des élèves seront enregistrées en établissement en s'assurant que :

- toutes les candidatures d'élèves concernés soient saisies (**en particulier les redoublants en lycée et lycée professionnel**).
- les vœux correspondent bien aux demandes des familles.

Les établissements peuvent utiliser une des possibilités du logiciel qui permet d'éditer une fiche individuelle de compte rendu de saisie utilisable en direction des familles pour éviter tout litige portant sur une éventuelle erreur tant au niveau des vœux que des notes.

**<http://www.ac-caen.fr/>
Applications de gestion
Affectations**

III- Traitement de l'affectation

III-1 Circulation de l'information

A l'issue des opérations de saisie, après vérification que tous les élèves concernés ont bien fait l'objet d'une saisie de vœux (en particulier pour les redoublants de 2^{nde} GT ou de 2^{nde} professionnelle), la clôture de la saisie des vœux interviendra le vendredi 17 juin.

En cas de difficultés techniques, les établissements s'adresseront à la plate-forme inter académique d'assistance informatique :

☎ 0 810 14 50 61 ☎ 02 23 21 73 68 assistance@ac-caen.fr

Pour toutes les autres difficultés, s'adresser aux services des I.A.

I.A. du Calvados 2, place de l'Europe BP 90036 14208 Hérouville Saint-Clair Cedex
DOSS3 02.31.45.95.69 ia14-doss3@ac-caen.fr

I.A. de la Manche 12, rue de la Chancellerie B.P. 442 50002 Saint-Lô Cedex
DOSS4 02.33.06.92.14 ia50-doss4@ac-caen.fr

I.A. de l'Orne Cité administrative 52 place Bonet 61013 Alençon Cedex
DOSS3 02.33.32.50.12 ia61-doss3@ac-caen.fr

A l'issue des commissions départementales d'affectation, les résultats sont mis à disposition des établissements d'accueil chargés d'aviser les familles en éditant les notifications des affectations prononcées par chaque Inspecteur d'Académie. Les établissements d'origine avisent, en éditant les notifications, les familles des élèves qui n'ont pas eu d'affectation. Pour ce dernier cas, une reprise du dialogue est nécessaire pour permettre de proposer à chaque élève en juillet ou en septembre une solution de formation.

Les décisions seront consultables sur le site de l'Académie de Caen <http://www.ac-caen.fr/> après tenue des commissions départementales d'affectation.

III-2 Traitements préparatoires

Les services de gestion des inspections académiques s'assurent que tous les établissements ont bien saisi les candidatures.

III-3 Commissions départementales d'affectation

Les commissions d'affectation, présidées dans chaque département par l'Inspecteur d'Académie, réunies **le 28 juin** à partir de 14 heures:

- analysent le résultat du travail préparatoire,
- examinent les cas particuliers recensés,
- procèdent aux ajustements nécessaires,
- arrêtent les décisions d'affectation.

III-4 Information places vacantes

Pour permettre de proposer de nouveaux projets de formation aux jeunes sans solution, une information sur les places vacantes intégrée à AFFELNET sera disponible pour l'ensemble des acteurs. Ces informations seront également accessibles aux jeunes et aux familles sur Internet.

III-5 Inscriptions et appel aux listes supplémentaires

Les inscriptions pourront se faire à partir du **jeudi 30 juin** dans les établissements d'accueil.

L'appel aux listes supplémentaires pourra se faire dès que des désistements se feront jour en respectant l'ordre de classement.

Il est recommandé à tous les informateurs de porter à la connaissance des familles et des jeunes situés sur les premiers rangs en liste supplémentaire qu'ils ne seront appelés qu'après résorption de la surréservation : la connaissance de désistements ne signifiera pas automatiquement que des places sont devenues disponibles.

Il est recommandé également de **suspendre l'appel aux listes supplémentaires entre le 15 juillet et le 26 août** afin de ne pas pénaliser les jeunes et les familles qui ne pourraient à cette période répondre aux convocations.

III-6 2nd tour d'affectation

Un second tour d'affectation sera organisé avant le **9 septembre** pour les élèves qui n'auront eu aucune proposition d'affectation en juin ou avant la rentrée.

ANNEXES

Annexe I

N°RNE : Etablissement : Ville :
 Nom - prénom élève : N°INE
 Date de naissance : Sexe : G F
 Classe fréquentée : Boursier : Oui Non
 Langue vivante 1 : Langue vivante 2 :
 Nom - prénom du représentant légal :
 Adresse :
 Code postal : Ville : Téléphone :

Zone géographique _ _ _ _ _			Décision d'orientation du chef d'établissement 2 ^{nde} GT : <input type="checkbox"/> 2 ^{nde} Pro : <input type="checkbox"/> 1ère CAP : <input type="checkbox"/> Redoublement <input type="checkbox"/>							
Rang du vœu	Code vœu	Intitulé de la formation (spécialité professionnelle ou enseignement d'exploration)				Etablissement	Région	Avis du conseil de classe	Code(s) de dérogation éventuel(s)	
1	-----									
2	-----									
3	-----									
4	-----									
Français	Maths	LV1	Physique	Technologie	Disciplines artistiques art plastique et éducation musicale	SVT	Histoire Géographie	EPS	LV2	
C1 Respect des consignes	C2 Qualités de raisonnement	C3 Qualités de réalisation	C4 Capacité d'attention et de concentration	C5 Capacité d'expression	C6 Créativité sens artistique et esthétique	C7 Autonomie et initiative dans le travail	C8 Travail en équipe	C9 Qualités physiques	C10 Capacité à extraire et à exploiter des informations	
Cas médical ou social Oui Non		Date et signature du chef d'établissement								

En établissement, vous pouvez utiliser la fonction publipostage pour éditer la fiche d'aide à la saisie pré renseignée avec les champs extraits de SCONET

Zone géographique : à remplir en fonction de l'adresse de l'élève et de la sectorisation des lycées.

Décision d'orientation du chef d'établissement : à mettre éventuellement à jour après la commission d'appel

Cas médical ou social : Oui/Non Cocher la case pour indiquer si un dossier a été constitué et envoyé à l'Inspection Académique

Code vœu : Saisir uniquement les codes vœux dont la voie d'orientation a été validée par le chef d'établissement.

Régime : Internat, demi-pension, externat

L'avis du conseil de classe pour chaque vœu portant sur une section à recrutement contingenté ou régulé est gradué en 4 niveaux de A à D. Il intègre, le cas échéant, l'avis émis par l'établissement d'accueil. celui-ci vous sera communiqué en temps utile par l'établissement demandé et devra être valorisé à l'intérieur de l'avis du conseil de classe.

A : 30 Très favorable
B : 20 Favorable
C : 10 Sans opposition
D : 0 Réserve

Dérogation: Oui/Non Indique dans la colonne le ou les codes correspondant à la demande de dérogation : (1) Situation de handicap, (2) prise en charge médicale, (3) boursiers (mérite/sociaux), (4) parcours particuliers, (5) frère ou sœur dans le lycée, (6) proximité du lycée, (7) autres (dont demande d'enseignement d'exploration non régulé ou d'enseignement facultatif dans un autre lycée que le lycée de secteur.)

Les notes sont remplies par l'établissement sur la base de la moyenne des notes de l'année scolaire dans les différentes matières. Dans l'hypothèse où une note serait manquante (ex : élève dispensé d'EPS), noter « **NN** » ; c'est alors la moyenne des autres notes qui sera générée par le logiciel pour remplacer la note manquante.

Les compétences sont évaluées selon 4 niveaux : 5 – 10 – 15 – 20

Insuffisamment maîtrisée	Assez bien maîtrisée	Bien maîtrisée	Très bien maîtrisée
5	10	15	20

Consignes d'aide à la saisie

SAISIE DES INFORMATIONS PAR LES ETABLISSEMENTS D'ORIGINE :

- Pour la zone géographique, utiliser les documents de référence fournis par les inspections académiques en fonction de la sectorisation des zones de recrutement de lycée en tenant compte de l'adresse de la famille de l'élève.
- Les notes à saisir sont les notes de l'année en cours avec jusqu'à 2 décimales, la marque de la décimale étant le point. Toutes les notes doivent être renseignées, en cas d'impossibilité, porter NN comme « non noté ».
- Les valeurs à saisir pour les compétences sont : 5 – 10 – 15 – 20
- Les avis du conseil de classe doivent être clairement identifiés pour réaliser la saisie.

Rappel de codes particuliers

Ces codes permettent de connaître la nature des vœux exprimés par les familles et de mesurer également sur le vœu 1 la demande réelle d'entrée en 2nde GT suite aux décisions d'orientation prises par les établissements et les commissions d'appel.

Ces codes particuliers sont saisis à titre d'information et ne font l'objet d'aucun traitement au niveau des commissions départementales d'affectation. Ce sont des vœux dits de recensement sachant que tout élève de 3^{ème} de collège public doit avoir au moins un vœu (bloquant lors de la saisie)

Les établissements d'origine utiliseront les codes affectés à leur département d'implantation présentés dans la grille suivante :

		Calvados	Manche	Orne
Apprentissage	APPREN	01411753	05011468	06111380
Hors académie court	HORACA COURT	01411824	05011553	06111399
Hors académie long	HORACA LONG	01411825	05011554	06111400
Redoublants	RDBT3	01411710	05011469	06111379
Non défini	NDF	01411881	05011584	06111412

Annexe II

Calvados

CAP réservés en priorité aux élèves issus de 3^{ème} SEGPA, 3^{ème} avec module de découverte professionnelle 6 heures.

- CAP Agent polyvalent de restauration	L.P. Jean Mermoz – VIRE
- CAP Cuisine	L.P. Jean Jooris - DIVES-SUR-MER EREA Les Marettes - HEROUVILLE St CLAIR
- CAP Réalisation en chaudronnerie industrielle	L.P. Jules Verne – MONDEVILLE
- CAP Maçon	Lycée P.S. de Laplace – CAEN EREA les Marettes – HEROUVILLE ST CLAIR
- CAP Maintenance de bâtiments de collectivités	EREA Les Marettes - HEROUVILLE St CLAIR
- CAP Déménageur professionnel	L.P. A. de Caumont – BAYEUX
- CAP Employé de commerce multi spécialités	L.P. Camille Claudel – CAEN L.P. Paul Cornu – LISIEUX
- CAP Employé de vente spécialisé option A : produits alimentaires	L.P. Camille Claudel – CAEN
- CAP Employé de vente spécialisé option B : produits d'équipement courant	L.P. Paul Cornu – LISIEUX
- CAP Assistant technique en milieux familial et collectif	L.P. A. de Caumont – BAYEUX L.P. Paul Cornu – LISIEUX EREA Les Marettes - HEROUVILLE St CLAIR
- CAP Métiers du pressing	L.P. V. Lépine – CAEN
- CAP Entretien des articles textiles en entreprises industrielles	EREA Les Marettes - HEROUVILLE St CLAIR
- CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	Lycée P.S. de Laplace – CAEN
- CAP Peintre - applicateur de revêtements	EREA Les Marettes - HEROUVILLE St CLAIR
- CAP Plâtrier - plaquiste	Lycée P.S. de Laplace – CAEN
- CAP Production horticole florale	EREA Les Marettes - HEROUVILLE St CLAIR
- CAP Serrurier métallier	L.P. Jean Jooris – DIVES-SUR-MER L.P. Paul cornu – LISIEUX L.P. Jules Verne – MONDEVILLE EREA Les Marettes - HEROUVILLE St CLAIR
- CAP Services hôteliers	Lycée Rabelais - HEROUVILLE St CLAIR EREA Les Marettes - HEROUVILLE St CLAIR
- CAP Restaurant	EREA Les Marettes - HEROUVILLE St CLAIR L.P. Jean Jooris – DIVES-SUR-MER

Remarque : les admissions à l'EREA interviennent après proposition d'orientation faite par la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés. Pour cet établissement, la priorité est donnée dans un premier temps aux élèves issus de SEGPA et les affectations ne sont pas gérées par la procédure informatisée.

Annexe II Manche

CAP réservés en priorité aux élèves issus de 3^{ème} SEGPA, 3^{ème} avec module de découverte professionnelle 6 heures.

- CAPA Travaux paysagers	EREA R. Doisneau – SAINT-LO
- CAP Cuisine	EREA R. Doisneau – SAINT-LO
- CAP Agent polyvalent restauration	LP A. de Tocqueville – CHERBOURG-OCTEVILLE LP P. et M. Curie – SAINT-LO
- CAP Maçon	EREA R. Doisneau – SAINT-LO
- CAP Couvreur	EREA R. Doisneau – SAINT-LO
- CAP Peintre – applicateur de revêtement	LP La Roquette – COUTANCES EREA R. Doisneau – SAINT-LO
- CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	LP E. Doucet – EQUEURDREVILLE LP La Roquette – COUTANCES EREA R. Doisneau – SAINT-LO
- CAP Prêt à porter	LP A. de Tocqueville – CHERBOURG-OCTEVILLE LP Les Sapins – COUTANCES LP P. et M. Curie – SAINT-LO
- CAP Maintenance des matériels option tracteurs et matériels agricoles	LP C. Lehec – ST HILAIRE DU HARCOUET
- CAP Peinture en carrosserie	LP La Morandière – GRANVILLE
- CAP Réparation des carrosseries	LP Sauxmarais – TOURLAVILLE
- CAP Serrurier métallier	LP La Roquette – COUTANCES LP E. Doucet – EQUEURDREVILLE
- CAP Réalisation en chaudronnerie industrielle	LP P. et M. Curie – SAINT-LO
- CAP Employé de commerce multi spécialités	LP Sauxmarais – TOURLAVILLE
- CAP Employé de vente spécialisé option B : produits d'équipement courant	LP R. de Mortain – MORTAIN
- CAP Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	LP C. Lehec – ST HILAIRE DU HARCOUET
- CAP Agent d'entreposage et messagerie	LP Sauxmarais – TOURLAVILLE
- CAP Assistant technique en milieu familial et collectif	LP A. de Tocqueville – CHERBOURG-OCTEVILLE LP M. Marland – GRANVILLE EREA R. Doisneau – SAINT-LO
- CAP Services hôteliers	EREA R. Doisneau – SAINT-LO
- CAP Maintenance et hygiène des locaux	LP Les Sapins – COUTANCES
- CAP Maritime de matelot	Lycée maritime et aquacole – CHERBOURG-OCTEVILLE

Remarque : Admissions à l'EREA : les vœux des élèves doivent être saisis dans AFFELNET, quelle que soit leur classe d'origine. Les élèves proposés par la CDOEA seront prioritaires.

Annexe II Orne

CAP réservés en priorité aux élèves issus de 3^{ème} SEGPA, 3^{ème} avec module de découverte professionnelle 6 heures.

- CAP Assistant technique en milieux familial et collectif	Lycée Mézeray, Argentan Lycée Professionnel Flora Tristan, La Ferté-Macé
- CAP Métiers du pressing	Lycée Professionnel Flora Tristan, La Ferté Macé
- CAP Agent polyvalent restauration	Lycée Professionnel Flora Tristan, La Ferté-Macé
- CAP Employé de commerce multi spécialités	Lycée Professionnel Maréchal Leclerc ; Alençon Lycée Professionnel Flers
- CAP Employé de vente spécialisé option A : produits alimentaires	Lycée Professionnel Flers Lycée Jean Monnet Mortagne-au-Perche
- CAP Réparation des carrosseries	Lycée Professionnel Flers
- CAP Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	Lycée Professionnel Marcel Mézen ; Alençon
- CAP Services hôteliers	E.R.E.A. Pierre Mendès France; La Ferté Macé
- CAP Serrurier Métallier	Lycée Napoléon ; L'Aigle Lycée Professionnel Flers
- CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	E.R.E.A. Pierre Mendès France; La Ferté Macé
- CAP Maçon	Lycée Technologique Gabriel ; Argentan E.R.E.A. Pierre Mendès France; La Ferté Macé
- CAP Peintre – applicateur de revêtement	Lycée Technologique Gabriel; Argentan E.R.E.A. Pierre Mendès France; La Ferté Macé

Remarque : les admissions à l'EREA interviennent après proposition d'orientation faite par la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés. Pour cet établissement, la priorité est donnée dans un premier temps aux élèves issus de SEGPA et les affectations ne sont pas gérées par la procédure informatisée.

Annexe III Coefficients par matières et compétences retenus pour les CAP

Spécialités	Français	Maths	LV1	Sciences Physiques	Technologie	Disciplines artistiques arts plastiques et éducation musicale	SVT	Histoire Géographie	LV2	EPS
CAP Arts de la reliure	4	4	2	2	2	4	0	1	0	1
CAP Coiffure	3	2	2	3	1	3	4	0	0	2
CAP Esthétique cosmétique parfumerie	3	2	1	3	1	4	4	0	0	2
CAP Sérigraphie industrielle	4	4	2	2	2	4	0	1	0	1
CAP Tapissier - tapissière d'ameublement en décor	4	4	2	2	2	4	0	1	0	1
CAP Tapissier – tapissière d'ameublement en siège	4	4	2	2	2	4	0	1	0	1
CAP Tailleur de pierre – marbrier du bâtiment et de la décoration	3	4	1	2	2	4	0	2	0	2
CAP Ebéniste	4	4	2	2	2	4	0	1	0	1
CAP Constructeur bois	3	4	1	2	4	2	0	2	0	2
CAP Charpentier bois	3	4	1	2	4	2	0	2	0	2
CAP2S										
CAP Métiers du pressing	4	4	2	2	2	2	2	1	0	1
CAP Assistant technique en milieu familial et collectif	2	2	2	2	3	2	4	1	0	2
CAP Maintenance et hygiène des locaux	2	3	2	3	3	2	3	0	0	2
CAP Agent polyvalent de restauration	3	3	2	2	2	2	4	0	0	2
CAP Cuisine	2	3	3	4	1	2	3	1	0	1
CAP Restaurant	2	3	3	4	1	2	3	1	0	1
CAP Maçon	3	4	1	3	4	0	1	2	0	2
CAP Serrurier métallier	3	3	1	3	3	3	0	2	0	2
CAP Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger	3	3	4	2	2	0	0	4	0	2
CAP Employé de commerce multi spécialités	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
CAP Employé de vente spécialisé option A : produits alimentaires et option B : produits d'équipement courant	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
CAP Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
CAP Agent d'entreposage et messagerie	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
CAP Services hôteliers	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
CAP Restaurant	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
CAP Maritime de matelot	3	1	4	1	4	0	2	3	0	2
CAP Maintenance de bâtiments de collectivité	2	3	1	3	5	2	0	2	0	2
CAP Plâtrier plaquiste	3	4	1	2	4	0	1	2	0	3
CAP Menuisier installateur	3	3	2	2	4	3	0	1	0	2
CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	3	3	2	2	4	3	0	1	0	2
CAP Maintenance des matériels option tracteurs et matériels agricoles	2	4	2	4	3	2	1	1	0	1
CAP Maintenance véhicules automobiles option véhicules particuliers	2	4	2	4	3	2	1	1	0	1
CAP Métiers de la Mode, vêtements flou	4	4	2	2	2	4	0	1	0	1
CAP installateur thermique	3	4	1	4	5	0	0	0	0	3
CAP PROELEC	3	4	1	5	5	0	0	0	0	2

COMPETENCES

C1	Respect des consignes dans le travail
C2	Qualités de raisonnement
C3	Qualités de réalisation (soin, rigueur, précision, méthode dans l'exécution)
C4	Capacité d'attention et de concentration
C5	Capacité d'expression
C6	Créativité, sens artistique et esthétique
C7	Autonomie et initiative dans le travail
C8	Travail en équipe
C9	Qualités physiques (endurance, souplesse, agilité, sens de l'équilibre)
C10	Capacité à extraire et à exploiter des informations (ex utilisation des nouvelles technologies, etc.)

Spécialités	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10
CAP Arts de la reliure			1	1		1	1			
CAP Coiffure			1		1	1			1	
CAP Esthétique cosmétique parfumerie			1	1		1		1		
CAP Sérigraphie industrielle	1		1				1			1
CAP Tapissier - tapissière d'ameublement en décor	1		1			1			1	
CAP Tapissier – tapissière d'ameublement en siège	1		1			1			1	
CAP Tailleur de pierre – marbrier du bâtiment et de la décoration	1		1			1			1	
CAP Ebéniste	1		1			1			1	
CAP Constructeur bois	1		1					1		1
CAP Charpentier bois	1		1					1		1

CAP2S

Spécialités	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10
CAP Agent polyvalent de restauration			1		1			1	1	
CAP Cuisine	1		1			1		1		
CAP Restaurant	1		1			1		1		
CAP Maçon	1		1					1	1	
CAP Serrurier métallier	1		1					1	1	
CAP Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger	1				1			1	1	
CAP Employé de commerce multi spécialités	1		1				1		1	
CAP Employé de vente spécialisé option A : produits alimentaires et option B : produits d'équipement courant	1				1		1		1	
CAP Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles	1			1			1		1	
CAP Agent d'entreposage et messagerie	1		1				1		1	
CAP Services hôteliers	1		1				1		1	
CAP Restaurant	1		1			1		1		
CAP Maritime de matelot	1		1					1	1	
CAP Maintenance de bâtiments de collectivité	1		1					1	1	
CAP Peintre – applicateur de revêtements	1		1			1		1		
CAP Plâtrier plaquiste	1		1					1	1	
CAP Menuisier installateur	1		1					1	1	
CAP Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement	1		1				1			1
CAP Maintenance des matériels option tracteurs et matériels agricoles	1		1	1				1		
CAP Maintenance véhicules automobiles option véhicules particuliers	1		1	1				1		
CAP Métiers de la Mode, vêtements flou	1		1			1		1		
CAP installateur thermique	1		1				1		1	
CAP PROELEC	1		1				1		1	

Annexe IV

Coefficients par matières et compétences retenus pour les Bac Pro

Spécialités	Français	Maths	LV1	sciences physiques	Technologie	Disciplines artistiques (arts plastiques et éducation musicale)	SVT	Histoire géographie	EPS	LV2
BAC PRO Conduite transport routier marchandises	3	3	4	2	2	0	0	4	2	0
BAC PRO Esthétique cosmétique parfumerie	3	2	2	3	1	3	4	0	2	0
BAC PRO Hygiène et environnement	2	3	2	3	2	2	4	0	2	0
BAC PRO Bio-industries de transformation	2	3	2	4	2	0	4	1	2	0
BAC PRO Métiers de la Mode, Vêtement	4	4	2	2	2	4	0	1	1	0
BAC PRO Production graphique	4	4	2	2	2	4	0	1	1	0
BAC PRO Production imprimée	4	4	2	2	2	4	0	1	1	0
BAC PRO Électrotechnique, énergie, équipements communicants	3	4	2	4	4	0	0	2	1	0
BAC PRO Systèmes électroniques numériques	3	4	2	4	4	0	0	2	1	0
BAC PRO Technicien du froid et du conditionnement de l'air	3	4	2	4	4	0	0	1	2	0
BAC PRO Technicien en installation des systèmes énergétique et climatiques	3	4	1	4	4	0	0	1	3	0
BAC PRO Industries de procédés	2	4	2	5	4	0	2	1	0	0
BAC PRO Réparation des carrosseries	2	4	2	3	4	4	0	0	1	0
BAC PRO Environnement nucléaire (mixité parcours)	3	3	2	4	5	0	2	1	0	0
BAC PRO Pilotage de systèmes de production automatisée (mixité parcours)	3	4	2	3	4	0	1	2	1	0
BAC PRO Maintenance des équipements industriels	3	4	2	3	4	0	1	2	1	0
BAC PRO Maintenance des véhicules automobiles	3	4	2	4	4	0	1	1	1	0
Voitures particulières	3	4	2	4	4	0	1	1	1	0
Véhicules industriels	3	4	2	4	4	0	1	1	1	0
BAC PRO Maintenance des matériels agricoles	3	4	2	4	4	0	1	1	1	0
BAC PRO Maintenance des matériels TP	3	4	2	4	4	0	1	1	1	0
BAC PRO Maintenance nautique	2	3	2	4	3	2	1	1	2	0
BAC PRO Étude et définition de produits industriels	2	4	2	3	5	1	0	2	1	0
BAC PRO Ouvrage du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	2	4	2	3	4	2	0	1	2	0
BAC PRO Ouvrage du bâtiment : métallerie	2	4	2	3	4	2	0	1	2	0
BAC PRO Plastiques et composites	2	2	2	5	2	3	0	2	2	0
BAC PRO Technicien en chaudronnerie industrielle	2	4	2	4	2	3	0	1	2	0
BAC PRO Technicien outilleur	2	4	2	4	3	2	0	1	2	0
BAC PRO Technicien d'usinage	2	4	2	4	3	2	0	1	2	0
BAC PRO Aménagement et finitions du bâtiment	3	3	2	3	4	3	0	1	1	0
BAC PRO Technicien constructeur bois	3	4	2	4	4	0	0	2	1	0
BAC PRO Technicien de fabrication bois et matériaux associés	3	4	2	4	4	0	0	2	1	0
BAC PRO Technicien menuisier agenceur	3	4	2	4	4	0	0	2	1	0
BAC PRO Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre	3	4	2	4	4	0	0	2	1	0
BAC PRO Travaux publics	3	4	2	4	4	0	0	2	1	0
BAC PRO Technicien d'études du bâtiment, option A : Études et économie	3	4	2	4	4	1	1	1	0	0
BAC PRO Technicien d'études du bâtiment, option B : Assistant en architecture	1	4	2	4	4	2	1	1	0	0
BAC PRO Technicien géomètre topographe	3	4	2	4	4	0	0	2	1	0
BAC PRO Vente (prospection - négociation - suivi de clientèle)	6	3	4	0	0	2	0	1	2	2
BAC PRO Commerce	6	3	4	0	0	2	0	1	2	2
BAC PRO Accueil relations clients et usagers	6	3	4	0	0	2	0	1	2	2
BAC PRO Comptabilité	6	3	4	0	0	2	0	1	2	2

Spécialités	Français	Maths	LV1	sciences physiques	Technologie	Disciplines artistiques (arts plastiques et éducation musicale)	SVT	Histoire géographie	EPS	LV2
BAC PRO Secrétariat	6	3	4	0	0	2	0	1	2	2
BAC PRO Sécurité prévention	3	2	2	0	2	0	3	1	5	2
BAC PRO Logistique	6	3	4	0	0	2	0	1	2	2
BAC PRO- Transport	6	3	4	0	0	2	0	1	2	2
BAC PRO Métiers de l'alimentation (boulangers pâtisseries)	2	2	2	3	2	2	4	1	2	0
BAC PRO Cuisine	1	4	2	4	1	2	4	1	1	0
BAC PRO commercialisation et services en restauration	6	3	4	0	0	2	0	1	2	2
BAC PRO Conseil Vente	6	3	4	0	0	2	0	1	2	2
BAC PRO Alimentation Bio-industries Laboratoire	2	3	2	5	2	0	3	1	2	0
BAC PRO services de proximité et vie locale	5	2	2	0	2	3	2	2	1	1
BAC PRO Accompagnement , soin et service à la personne option "à domicile"	3	2	2	2	2	1	5	1	2	0
BAC PRO Accompagnement , soin et service à la personne option "en structure"	3	2	2	2	2	2	5	0	2	0
BAC PRO communication visuelle plurimédia	4	4	2	2	1	5	0	1	1	0
2 ^{nde} Pro Productions animales	3	4	2	3	2	0	5	1	0	0
2 ^{nde} Pro Productions végétales Agroéquipement	3	4	2	4	2	0	4	1	0	0
2 ^{nde} Pro Nature Jardin Paysage Forêt	3	4	2	3	2	0	5	1	0	0
2 ^{nde} Pro Conseil Vente	5	4	4	1	2	0	2	2	0	0
2 ^{nde} Pro Alimentation Bio-industries Laboratoire	3	4	2	4	2	0	4	1	0	0
2 ^{nde} Pro Services aux personnes et territoires	4	4	2	2	1	1	2	2	2	0
2 ^{nde} Pro Conduite et gestion des entreprises hippiques	3	3	2	4	0	0	6	0	2	0

Compétences retenues pour les Bacs PRO

COMPETENCES	
C1	Respect des consignes dans le travail
C2	Qualités de raisonnement
C3	Qualités de réalisation (soin, rigueur, précision, méthode dans l'exécution)
C4	Capacité d'attention et de concentration
C5	Capacité d'expression
C6	Créativité, sens artistique et esthétique
C7	Autonomie et initiative dans le travail
C8	Travail en équipe
C9	Qualités physiques (endurance, souplesse, agilité, sens de l'équilibre)
C10	Capacité à extraire et à exploiter des informations (ex utilisation des nouvelles technologies, etc.)

Spécialités	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10
BAC PRO Conduite transport routier marchandises	1			1	1				1	
BAC PRO Esthétique cosmétique parfumerie		1	1	1		1				
BAC PRO Hygiène et environnement		1			1		1		1	
BAC PRO Bio-industries de transformation	1	1	1				1			
BAC PRO Métiers de la Mode, Vêtement		1	1			1				1
BAC PRO Production graphique		1	1		1					1
BAC PRO Production imprimée	1	1	1		1					
BAC PRO Électrotechnique, énergie, équipements communicants		1	1				1			1
BAC PRO Systèmes électroniques numériques		1		1			1			1
BAC PRO Technicien du froid et du conditionnement de l'air		1	1				1		1	
BAC PRO Technicien en installation des systèmes énergétique et climatiques	1		1				1		1	
BAC PRO Technicien de maintenance des systèmes énergétique et climatiques	1		1				1		1	
BAC PRO Industries de procédés		1	1	1						1
BAC PRO Réparation des carrosseries	1		1				1	1		
BAC PRO Environnement nucléaire (mixité parcours)	1		1	1						1
BAC PRO Pilotage de systèmes de production automatisée (mixité parcours)			1	1			1	1		
BAC PRO Maintenance des équipements industriels	1		1	1			1			
BAC PRO Maintenance des véhicules automobiles	1		1	1			1			1
VOITURES PARTICULIERES	1		1	1			1			
VEHICULES INDUSTRIELS	1		1	1			1			
BAC PRO Maintenance des matériels agricoles	1		1	1			1			
BAC PRO Maintenance des matériels parcs et jardins	1		1	1			1			
BAC PRO Maintenance des matériels TP	1		1	1			1			
BAC PRO Maintenance nautique	1		1	1			1			
BAC PRO Étude et définition de produits industriels	1	1		1					1	
BAC PRO Microtechniques	1	1		1					1	
BAC PRO Ouvrage du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	1		1				1	1		
BAC PRO Ouvrage du bâtiment : métallerie	1		1	1						1
BAC PRO Plastiques et composites	1	1	1				1			
BAC PRO Technicien en chaudronnerie industrielle	1		1				1	1		
BAC PRO Technicien outilleur	1		1				1	1		
BAC PRO Technicien d'usinage	1		1				1	1		
BAC PRO Aménagement et finitions du bâtiment		1				1	1	1		
BAC PRO Technicien constructeur bois		1	1				1	1		
BAC PRO Technicien de fabrication bois et matériaux associés		1	1				1			1
BAC PRO Technicien menuisier agenceur		1	1				1		1	
BAC PRO Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros œuvre		1					1	1	1	
BAC PRO Travaux publics		1	1				1	1		
BAC PRO Technicien d'études du bâtiment, option A : Études et économie		1		1			1			1
BAC PRO Technicien d'études du bâtiment, option B : Assistant en architecture		1		1			1			1
BAC PRO Technicien géomètre topographe		1		1			1			1
BAC PRO Vente (prospection - négociation - suivi de clientèle)					1		1		1	1
BAC PRO Commerce	1				1			1	1	

BAC PRO Accueil relations clients et usagers	1				1		1				1
BAC PRO Comptabilité	1		1		1						1
BAC PRO Secrétariat	1		1		1						1
BAC PRO Sécurité prévention	1			1			1			1	
BAC PRO Logistique	1			1			1			1	
BAC PRO- Transport	1			1			1			1	
BAC PRO Métiers de l'alimentation (boulangier pâtissier)	1		1			1				1	
BAC PRO Cuisine	1		1			1			1		
BAC PRO commercialisation et services en restauration	1		1			1			1		
BAC PRO Conseil Vente					1		1			1	1
BAC PRO Alimentation Bio-industries Laboratoire	1			1					1		1
BAC PRO services de proximité et vie locale		1		1	1		1				
BAC PRO Accompagnement , soin et service à la personne option "à domicile"		1			1		1			1	
BAC PRO Accompagnement , soin et service à la personne option "en structure"		1			1				1	1	
BAC PRO communication visuelle plurimédia (nouvelle appellation pour R 2011)			1		1	1					1
2 ^{nde} Pro Productions animales	1		1				1	1			
2 ^{nde} Pro Productions végétales Agroéquipement	1		1				1	1			
2 ^{nde} Pro Nature Jardin Paysage Forêt	1		1				1	1			
2 ^{nde} Pro Conseil Vente	1		1				1			1	
2 ^{nde} Pro Alimentation Bio-industries Laboratoire	1		1	1			1				
2 ^{nde} Pro Services aux personnes et territoire	1			1	1		1				
2 ^{nde} Pro Conduite et gestion des entreprises hippiques	1		1				1	1			

Annexe V Liste des formations de lycée à recrutement contingenté et liste des enseignements d'exploration régulés

FORMATION	LYCEES
Seconde en vue du BAC hôtellerie	Lycée Marland GRANVILLE Lycée Rabelais HEROUVILLE
Seconde en vue du BAC STI arts appliqués	Lycée P.S. de Laplace CAEN

Liste des enseignements d'exploration régulés

« Arts visuels », « Arts du son », « Arts du spectacle », « Patrimoines »
« Santé et social »
« Sciences et laboratoire »
« Biotechnologies »

LV3 Russe
LV3 Chinois
LV3 Japonais
LV3 Arabe
LV3 (autres langues)

Sections européennes LV1 Anglais Allemand

Annexe V Coefficients par matières et compétences pour les 2^{ndes}

Spécialités	Français	Maths	LV1	Sciences physiques	Technologie	Disciplines artistiques (arts plastiques et éducation musicale)	Sciences de la vie et de la terre	Histoire géographie	EPS	LV 2
2 ^{nde} en vue du Bac STI arts appliqués	6	5	3	0	1	2	0	2	0	1
2 ^{nde} en vue du BAC hôtellerie	4	4	4	0	0	0	0	2	2	4

Enseignements d'exploration	Français	Maths	LV1	Sciences physiques	Technologie	Disciplines artistiques (arts plastiques et éducation musicale)	Sciences de la vie et de la terre	Histoire géographie	EPS	LV 2
Arts visuels	4	4	3	1	1	1	1	3	1	1
Arts du son										
Arts du spectacle										
Patrimoines										
Santé et social										
Sciences et laboratoire »,										
Biotechnologies										

LV3	Français	Maths	LV1	Sciences physiques	Technologie	Disciplines artistiques (arts plastiques et éducation musicale)	Sciences de la vie et de la terre	Histoire géographie	EPS	LV 2
LV3 Russe	3	3	5	1	0	1	1	2	1	3
LV3 Chinois										
LV3 Japonais										
LV3 Arabe										
LV3 (Autres)										

Compétences retenues pour les 2^{ndes}

COMPETENCES	
C1	Respect des consignes dans le travail
C2	Qualités de raisonnement
C3	Qualités de réalisation (soin, rigueur, précision, méthode dans l'exécution)
C4	Capacité d'attention et de concentration
C5	Capacité d'expression
C6	Créativité, sens artistique et esthétique
C7	Autonomie et initiative dans le travail
C8	Travail en équipe
C9	Qualités physiques (endurance, souplesse, agilité, sens de l'équilibre)
C10	Capacité à extraire et à exploiter des informations (ex utilisation des nouvelles technologies, etc.)

Spécialités	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	C10
	2 ^{nde} en vue du Bac STI arts appliqués		1			1	1		1	
2 ^{nde} en vue du BAC hôtellerie	1	1	1		1					
Arts visuels										
Arts du son										
Arts du spectacle										
Patrimoines		1			1	1	1			
Santé et social										
Sciences et laboratoire », Biotechnologies										
LV3 Russe										
LV3 Chinois										
LV3 Japonais										
LV3 Arabe			1	1	1		1			
LV3 (Autres)										